

RENOLIT ALKORPLUS 81025

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**
Désignation Commerciale: **RENOLIT ALKORPLUS**
Code du Produit: **RENOLIT ALKORPLUS 81025**
Nom Chimique: **Tétrahydrofuran**
N° CAS: **109-99-9**
N° CE: **203-726-8**
Synonymes: **Diethylene oxide, Tetramethylene oxide, THF**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisation(s) identifiée: **Solvant, Industriel et Professionnel**
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Identification de la société: **RENOLIT Belgium NV**
Industriepark De Bruwaan 9
B-9700 Oudenaarde
Belgium
Téléphone: **+32 5533 9711**
Fax: **+32 5531 9650**
Email (personne compétente): **renolit.belgium@renolit.com**
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Tél. d'urgence (24 h): **+44 (0)1235 239 670 (24 heures, 7 jours)**

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
Selon le numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la EC)
Flam. Liq. 2; H225
Eye Irrit. 2; H319
STOT SE 3; H335
EUH019
Selon la Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE
F; R11 – R19
Xi; R36/37
- 2.2.1 Éléments d'étiquetage**
Pictogramme(s) de danger:

- Mention(s) d'avertissement: **Danger**
- Mention(s) de danger: **H225: Liquide et vapeurs très inflammables.**
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

RENOLIT ALKORPLUS 81025

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

Mention(s) de mise en garde:

P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer..

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Informations Additionnelles sur les dangers:

EUH019: Peut former des peroxydes explosifs.

2.2.2 Éléments d'étiquetage

Selon la Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE

Pictogramme(s) de danger:



Symbole de Danger:

Facilement inflammable. Irritant.

Phrases de Risque:

R11: Facilement inflammable.

R19: Peut former des peroxydes explosifs.

R36/37: Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

Conseils de Prudence:

S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S23: Ne pas respirer les vapeurs.

S29: Ne pas jeter les résidus à l'égout.

S24/25: Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S33: Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

S36/37: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S45: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

2.3 Autres dangers

Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés. Des contacts répétés et/ou prolongés avec la peau peuvent provoquer une irritation.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Classification CE No. 1272/2008

Composants dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Symbole(s) de risques et rapport(s) de risques
Tétrahydrofuran	>99	109-99-9	203-726-8	-	H225, H319, H335,

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

					EUH019
--	--	--	--	--	--------

Classification CE No. 67/548/EC

Composants dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Phrases de Risque et Conseils de Prudence
Tétrahydrofuran	>99	109-99-9	203-726-8	-	R11, R19, R36/37

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation:

Retirer le sujet de la zone exposée, le tenir au chaud et au repos. Si les symptômes persistent alerter un médecin.

Contact avec la Peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et inonder la peau atteinte avec beaucoup d'eau; laver ensuite avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent alerter un médecin. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond.

Contact avec les yeux:

Si la substance a pénétré dans les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Alerter un médecin.

Ingestion:

Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente rincer la bouche à l'eau et faire boire 200-300ml d'eau. Alerter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour les yeux et les voies respiratoires. Des contacts répétés et/ou prolongés avec la peau peuvent provoquer une irritation.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avoir à disposition une bouteille d'eau propre pour le lavage oculaire. Si la respiration est laborieuse, de l'oxygène doit être administrée par du personnel qualifié.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés:

Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou CO2.

Moyens d'extinction à Proscrire:

Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés.

Peut dégager des gaz toxiques dans un incendie. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie. Refroidir les récipients exposés au feu en les aspergeant d'eau.

Point d'éclair (°C): -21

Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 1.5

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): 12
Auto-inflammabilité (°C): 215

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

- | | |
|--|--|
| 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | <p>Eliminer les sources d'ignition. Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser des outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.</p> <p>Éviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. (Voir Rubrique: 8). Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond.</p> |
| 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement | <p>Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.</p> |
| 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | <p>Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Ramasser soigneusement en la balayant à l'aide d'outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles. Transférer dans un conteneur pour élimination. Laver la zone du déversement avec de l'eau savonneuse. Les adsorbants contaminés doivent être placés dans des fûts avec revêtement plastique, scellés et doivent être éliminés par des contractants autorisés pour l'élimination des déchets.</p> |
| 6.4 Référence à d'autres sections
Autres conseils | <p>Protection Individuelle: Voir Rubrique: 8.</p> <p>Aucun.</p> |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|--|--|
| 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | <p>Eliminer les sources d'ignition. Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés. Assurer une ventilation adéquate, y compris une extraction locale appropriée, afin d'être en conformité avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Utiliser des outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.</p> <p>Éviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. (Voir Rubrique: 8).</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains et la peau exposée après utilisation. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond.</p> |
|--|--|

RENOLIT ALKORPLUS 81025

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Conserver à l'écart de la chaleur et de toute source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire direct. Conserver à l'abri du gel. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
Récipients convenables: Acier (réservoirs).
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Solvant, Industriel et Professionnel

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle** EH40 - Limites d'exposition professionnelle au Royaume Uni

SUBSTANCE.	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque:
Tétrahydrofuran	109-99-9	50	150	100	300	Sk (EH40)

Sk - Peut être absorbé à travers la peau.

France: 50 ppm, 150 mg/m³ (VME) ; 100 ppm, 300 mg/m³ (VLCT, ou VLE)

Espagne : 50 ppm, 150 mg/m³ (VLA-ED) ; 100 ppm, 300 mg/m³ (VLA-EC) - vía dérmica, VLI, VLB

Etats (Unis): TWA = 50 ppm, STEL = 100 ppm

Allemagne: 2 mg/g (BGW)

8.2 L'exposition commande

8.2.1 Contrôles d'ingénierie appropriés

Assurer une ventilation adéquate, y compris une extraction locale appropriée, afin d'être en conformité avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

8.2.2 Protection Individuelle

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection assurant une protection complète des yeux. (EN 166)

Protection de la peau



Gants de protection. (EN 374)

Protection respiratoire



En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. (BS EN 14387:2004+A1)

Other:

Tablier ou autre vêtement de protection léger, bottes et gants en plastique ou en caoutchouc.

- 8.2.3 Contrôles de L'exposition de L'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Liquide.
Couleur: Incolore.
Odeur: D'Éther, Caractéristique.

RENOLIT ALKORPLUS 81025

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

Point/Intervalle d'ébullition (°C):	65-66
Point de Congélation (°C):	-108
Point d'éclair (°C):	-21 [Closed cup/Coupe fermée]
Auto-inflammabilité (°C):	215
Densité de Vapeur (Air=1):	2.5
Pression de Vapeur (Pascal):	17,300 (20 °C); 58,600 (50 °C)
Densité:	0.9
Solubilité (Eau):	Miscible.
Solubilité (Autre):	Miscible avec la plupart des solvants organiques.
Viscosité dynamique:	0.5 mPas (20 °C)
9.2 Autres informations	
Coefficient de Partage:	Log Pow: 0.47
Dangers d'explosion:	Peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans un espace clos.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Pas d'informations disponibles.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales. Peut former des peroxydes explosifs.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'informations disponibles.
10.4 Conditions à éviter	Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.
10.5 Matières incompatibles	Matière comburante (agent oxydant). Acides. Alcalis.
10.6 Produit(s) de Décomposition Dangereux	Peut dégager des gaz toxiques dans un incendie. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë:	
Ingestion:	LD ₅₀ (orale/rat): >2000 mg/kg
Inhalation:	LD ₅₀ (inhalatoire/rat): 6.934 mg/l/ 4h
Contact avec la Peau:	Pas d'informations disponibles.
Contact avec les yeux:	Pas d'informations disponibles.
Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Des contacts répétés et/ou prolongés avec la peau peuvent provoquer une irritation.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Irritant pour les yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Négatif.
Mutagénicité:	Il y a une preuve de potentiel mutagène.
Cancérogénicité:	Il est peu probable de présenter un danger cancérogène à l'homme.
Toxicité pour la reproduction:	Pas d'informations disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:	Peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:	Pas d'informations disponibles.
Danger par aspiration:	Négatif.
Autres informations:	Pas d'informations disponibles.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	Toxicité	LC ₅₀ (Poissons): > 100 mg/l -96h CE50 (Algae): > 100 mg/l/24h WGK: 1 Log Pow: 0.47
12.2	Persistence et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.
12.4	Mobilité dans le sol	Pas d'informations disponibles.
12.5	Résultats des évaluations PBT et VPVB	Pas d'informations disponibles.
12.6	Autres effets nocifs	Pas d'informations disponibles.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Eliminer ce produit comme déchet dangereux. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.
------	---	---

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	numéro ONU,	2056
14.2	Dénomination de La Matière	Tétrahydrofuran
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4	D'Emballage	II
14.5	Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Facilement inflammable. Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés.
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement CE N°1907/2006., Numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la EC), Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE.
15.1	Évaluation de la sécurité chimique	-

16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des mentions de danger et phrases de risque listées en Section 3 pour les substances pures.

Symbole de Danger:	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Phrases de Risque:	R11: Facilement inflammable. R19: Peut former des peroxydes explosifs. R36/37: Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

RENOLIT ALKORPLUS 81025

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

Les sections suivantes contiennent des informations nouvelles ou remises à jour: 1-16.

Abréviations:

CAS = Chemical Abstracts Service;

CNS = Central Nervous System;

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances;

EC50 = Effective Concentration 50%;

IARC = International Agency for Research on Cancer;

IC50 = Inhibitory Concentration 50%;

LC50 = Lethal Concentration 50%;

LD50 = Lethal Dose 50%;

LTEL = Limite d'exposition prolongée;

STEL = Limite d'exposition (15 min);

TWA = Time Weighted Average;

EH40 = UK Limites d'exposition sur le lieu de travail

VLA-ED = Exposure limit value- Daily exposure (Valor Límite Ambiental-Exposición Diaria)

VLB = Biological Limit Values (Valores Límite Biológicos)

VLI= Indicative limit values

BGW= The biological limit

ThOD= theoretical oxygen demand

References:

IUCLID Chemical Data Sheets, IUCLID Export Files, OECD-IUCLID Export Files, EUSES Export Files,